

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PRÉ-PROPOSITION

VOLET 1: PLANS D'ACTION STRATÉGIQUES FORMULAIRES DE SOUMISSION DE PRÉ-PROPOSITION

Date limite pour les soumissions: 8 septembre 2010 à minuit (heure de Rome)

Les pré-propositions doivent être soumises par l'intermédiaire des autorités nationales d'un pays qui est une Partie contractante au Traité, par exemple les Points focaux nationaux, les Représentants permanents à la FAO ou les canaux officiels figurant à l'annexe 3 de l'Appel à propositions: 2010. Veuillez par conséquent prévoir un délai supplémentaire avant le 8 septembre 2010, afin que votre candidature arrive au Secrétariat du Traité par l'intermédiaire des autorités nationales.

Les propositions de projets jugées favorablement mais non financées durant le premier cycle du projet ont été présentées aux mécanismes, fonds et organismes internationaux pertinents, en accord avec le paragraphe 6.c de la Procédure opérationnelle, et ces propositions ne formeront pas automatiquement partie de la seconde étape du cycle du projet.

Pour toute question supplémentaire concernant l'Appel à propositions, veuillez contacter la fonction de service d'assistance par courrier électronique à l'adresse Treaty-Fund@fao.org ou par téléphone au + 39 06 570 53554.

I. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU CANDIDAT

Nom de l'organisation:

Nature de l'organisation: (Veuillez spécifier s'il s'agit d'une organisation gouvernementale, non gouvernementale, de fermier ou fermiers, d'une banque de gènes, d'un institut de recherche ou d'une organisation régionale ou internationale)

Contact:

Fonction:

Ville/pays dans lequel l'organisation est basée:

Adresse:

Code postal:

Téléphone:

Télécopie:

Courrier électronique:

Page Web:

II. RÉSUMÉ DU PROJET

Titre du projet:

Durée estimée (mois)¹:

Ressources requises au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages (en dollars EU)²:

Pays ciblé(s):

Objectif du Plan d'action stratégique:

III. DESCRIPTION DE LA PRÉ-PROPOSITION³

JUSTIFICATION

Identifier les défis en matière de sécurité alimentaire et d'adaptation au changement climatique qui doivent être pris en compte dans le(s) pays ciblé(s) et exposer clairement de quelle façon la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pourraient contribuer à relever ces défis. Décrire la portée du Plan d'action stratégique (régionale, sous-régionale, éco-régionale, régions agro-écologiques, cultures ou autres bases) et identifier les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sur lesquelles le plan se concentrera. Indiquer les principaux bénéficiaires du Plan d'action stratégique.

INFORMATION NÉCESSAIRES ET MÉTHODOLOGIES QUI SERONT UTILISÉES

Indiquer l'information qui doit être rassemblée ou générée pour être en mesure d'élaborer le Plan d'action stratégique. Identifier les méthodologies qui devront être utilisées pour identifier les priorités, cibles et étapes importantes du Plan d'action stratégique.

PRODUITS ATTENDUS

Identifier les produits attendus du Plan d'action stratégique et leur coût indicatif individuel.

INSTITUTIONS IMPLIQUÉES ET PARTENARIATS

Décrire les parties qui mettront en œuvre le projet. Construire un groupe d'institutions cohérent et représentatif (un consortium), et définir les rôles et les responsabilités.

COFINANCEMENT INDICATIF

Identifier des fonds additionnels existants et potentiels provenant d'autres sources de financement.

¹ Les projets d'action stratégique doivent se dérouler pendant au maximum un an.

² Les projets de plan d'action stratégique peuvent être de n'importe quelle valeur mais ne doivent pas dépasser les 400 000 dollars EU.

³ Le nombre total de mots de cette section doit être de 2 000 mots. Le nombre approximatif de mots pour chaque section doit être de: Justification (1 000 mots); les besoins d'information et les méthodologies à utiliser (200 mots); les produits attendus (300 mots); les institutions impliquées et les partenariats (300 mots); cofinancement indicatif (200 mots).

